

BERGE ET QUAI

BERGE : n. f. (1403), du latin pop. barica. Bande de terrain habituellement hors d'eau mais susceptible d'être recouverte par les eaux du fleuve avant son débordement.

QUAI : n. m. (1167), du vieux français cayé, « banc de sable ». Berge d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau aménagé en voie.

L'aménagement des berges d'un fleuve, d'un canal ou d'une retenue d'eau en milieu urbain reflète l'image que le citoyen se fait du cours d'eau dans son quartier et les usages qu'il en a.

Dans l'Égypte antique, certains temples ou tombeaux disposent d'un débarcadère maçonné permettant l'accueil des barques de cérémonie par un canal affluant du Nil (1).

En Inde, depuis le X^e siècle, les berges des fleuves sacrés sont aménagées sous forme d'escaliers de pierres de taille ou ghâts pour permettre aux fidèles de faire leurs ablutions rituelles et d'accéder à l'eau pour s'alimenter (2).

Les premiers quais dans l'Antiquité sont portuaires. Proches de l'agora, ils constituent un lieu d'échanges culturels.

Au XIII^e siècle, des gains de rives favorisent l'urbanisation des fronts de fleuves. Dans la ville médiévale, un front bâti s'élève tout au long des cours d'eau. Seuls quelques ports constituent des brèches dans cette continuité urbaine. Ce sont des débouchés vers l'eau en pentes douces couvertes de sable ou grèves (5).

Le cours d'eau, caché à la vue, est alors utilisé comme déversoir permettant d'évacuer les déchets.

Le premier quai parisien maçonné est construit en 1313 par Philippe le Bel (3).

« Berges ! [...] c'est en passant que l'on vous voit passantes et votre aspect change par notre fuite, malgré votre fidélité. » Gide, *Le voyage d'Urien*

« Il était deux heures du matin ; il gelait et l'ombre était épaisse, lorsqu'un nombreux rassemblement s'arrêta sur le quai à peine pavé, alors il occupa lentement et par degrés le terrain sablé qui descendait en pente jusqu'à la Seine. » Alfred de Vigny, *Cinq-Mars*

« Je pars et je vous abandonne/Longs quais de pierre sans personne/Veillant sur le fleuve profond/Où les désespérés s'en vont. » Aragon, *Le roman inachevé*

Pour contenir l'impétuosité de certains cours d'eau, des remparts sont construits pour protéger la ville des inondations (4).

En 1669, afin de faciliter le halage des marchandises, une loi déclare d'utilité publique la mise en place de chemins de halage le long des cours d'eau.

En 1769, les maisons en bord de Seine et sur les ponts de la capitale sont officiellement décrites dans le plan d'embellissement de Moreau-Desproux. Ce dernier décrit les aménagements pour contenir le fleuve et assurer une circulation continue des marchandises par la construction et le dégagement de quais et de ponts (6).

Au XVIII^e siècle, les quais deviennent une promenade publique permettant une découverte paysagère et une mise en valeur du front urbain. Les aménagements de quais maçonnés s'accompagnent de plantations et de façades urbaines ordonnées (8/9).

Au XIX^e siècle, les quais prennent leur physionomie actuelle : l'aménagement double de quais hauts et de quais bas devient courant. Il permet de contenir les crues et d'amarrer des bateaux (7/10).

Pendant la révolution industrielle, des berges sont colonisées par des industries

qui utilisent le cours d'eau comme infrastructure de transport.

Au cours du XX^e siècle, la pollution industrielle conduit à des actions de comblement ou de couverture de certains cours d'eau (ex. : la Bièvre à Paris) ou par manque de place (ex. : l'Erdre à Nantes). Dans les années soixante, les espaces délaissés que constituent les berges des fleuves sont mis à profit par l'automobile : autoberges et stationnements sont implantés sur les quais bas.

À partir de 1970, les berges sont pensées comme des espaces naturels et les villes renouent avec leurs cours d'eau.

Dans les années soixante-dix, les cours d'eau des villes moyennes sont réhabilités et découverts (contrats de ville).

Dès 1975, le quai Saint-Bernard à Paris est transformé en jardin-thématique (12) accueillant des sculptures contemporaines.

En 1987, les berges et les quais de Paris sont rendus quasiment inconstructibles par une classification spécifique (UPa) ajoutée dans la réglementation d'urbanisme de la ville.

En 1991, les quais de Paris, du pont Sully au pont d'Iéna, sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO car ils constituent « un exemple remarquable d'architecture fluvio-

urbaine, où les strates de l'Histoire sont harmonieusement superposées ».

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 conduit à prendre des mesures en faveur de la qualité de l'eau. Dès lors, la mise en valeur de l'eau, élément du « patrimoine national », devient d'intérêt public. Les formes urbaines sont travaillées pour épouser et valoriser le dessin des cours d'eau existants (16).

Des Plans bleus et des Plans Lumière viennent agrémente la réflexion de mise en valeur des quais urbains en l'incluant dans un projet à l'échelle de l'agglomération.

Dans les années quatre-vingt-dix, certaines villes ferment les voies sur berges, les aménagent pour les rendre aux piétons sous forme d'espaces publics (11) contenant aussi les crues (15).

Des quais bas sont aménagés pour permettre l'amarrage des plaisanciers (13). Des parcs sur les berges des fleuves sont réhabilités (14). Des zones industrielles sur les berges sont réinvesties et aménagées en relation avec le cours d'eau (16).

Interrogeant ce retour aux sources, le Séminaire Robert Auzelle a choisi comme thème du Concours international arturbain.fr 2006 « Le cours d'eau dans notre quartier », qui traite de la valorisation d'un quartier par le cours d'eau qui le traverse. De même, le Prix arturbain.fr 2006 dégage des opérations remarquables déjà réalisées en relation avec un cours d'eau.

V. AUTOBERGE, CANAL, FAÇADE URBAINE, FRONT BÂTI, GAIN DE RIVE, GRÈVE, JARDIN THÉMATIQUE, PLAN BLEU, PLAN LUMIÈRE, PROMENADE, STATIONNEMENT.

